

Opérations financées par un PLAI

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel: 02 41 18 80 56

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Faciliter le montage d'opérations de logements adaptés, destinés à accueillir des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées et handicapées, public vulnérable au sens du PDHH, gens du voyage dont l'utilité sociale a été validée par le Département.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, collectivités territoriales

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions liées aux ménages :

- Les revenus des ménages locataires ne doivent pas dépasser 60% des plafonds de ressources pris en compte pour l'accès au logement social classique,
- Public spécifique visé : jeunes, personnes âgées, handicapées, public vulnérable. Gens du voyage.

Opérations éligibles :

- Construction de logements locatifs,
- Achat de terrains destinés à la construction de logements locatifs et la construction de ces logements,
- Acquisition de logements et d'immeubles (acquis depuis plus de 20 ans) destinés à l'habitation ainsi que, le cas échéant, les travaux d'amélioration correspondants,
- Les travaux de construction, de transformation ou d'amélioration réalisés par des organismes d'HLM sur des terrains, logements ou immeubles acquis depuis moins de 10 ans sans financement aidé de l'Etat,
- La réalisation d'opérations de logements-foyers dénommés « résidences sociales » et destinées à accueillir des jeunes travailleurs, des travailleurs migrants ou des personnes ou familles défavorisées.

MONTANT DE L'AIDE APPORTEE PAR LE DEPARTEMENT (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

NOUVEAUX CRITERES 2022

	Critères	Montant de l'aide
Pour des logements destinés à des personnes défavorisées	Construction en PLAI	3 000 €/logements
Accompagnement à la transition vers une nouvelle performance énergétique	RE 2020	3 000 €/logements
	Etiquette C en Acquisition/Amélioration	4 500 €/logements
	RE 2020 niveau label	3 600 €/logements
Aide à l'adaptation liée au vieillissement ou au handicap	Logements adaptés, connectés	600 € ou 2 000 €
Aide à la réalisation de logements foyers pour les jeunes	Logement <46m2 Meublé Public accompagné	3 000 € / logement
Aide à la réalisation de logements adaptés aux gens du voyage	Logements adaptés	3 000 €
Aide à la réalisation de logements dans les OPAH RU /ORI	Opérations de construction suite à la restructuration d'ilot traité en ORI	20 000 € par opérations (3 maximum/an)

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus dans le budget parc social du Département : 1 788 000 € (à partager entre PLUS et PLAI).

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2016 : 72 logements représentant 316 000 € d'engagements financiers.
 En 2017 : 63 logements représentant 326 500€.
 En 2018 : 75 logements représentant 290 000 €.
 En 2019 : 74 logements représentant 382 700 €.
 En 2020 : 54 logements représentant 280 200 €
 En 2021 : 117 logements représentant 815 200 € d'engagements financiers

